

PAR COURRIEL

Québec, le 20 mai 2025



N/Réf. : AI2526-140

Objet : Demande d'accès à des documents détenus par la Commission de toponymie concernant le chemin Gentillo

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 5 mai 2025 en vertu de l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après appelée « *Loi sur l'accès* »).

Votre demande vise à obtenir les documents transmis à la Commission de toponymie dans le cadre de l'officialisation, qui a eu lieu le 26 mai 2017, du nom du chemin Gentillo, et plus précisément la représentation du tracé de ce chemin se trouvant à La Pêche.

Avec le consentement de la Municipalité de La Pêche, l'Office vous transmet donc deux documents, soit la résolution adoptée le 2 novembre 2015 ainsi que le plan de localisation.

En terminant, nous vous informons que, en vertu des articles 135 et 137 de la *Loi sur l'accès*, vous disposez d'un recours devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative portant sur l'exercice de ce recours.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable de l'application de la *Loi sur l'accès*,

Original signé

Véronique Voyer

acces.information@oqlf.gouv.qc.ca

p. j. Documents demandés
Note explicative (avis de recours)